

Association CHEVAL NATURE DU SUD MANCHE

Cotisation d'adhésion 2017 (partie à conserver par l'adhérent)



Numéro d'ordre : **W501003012**
Sous-préfecture Avranches

Reçue la somme de 10 €, au titre de la cotisation
Espèces Chèque

De M. Mme¹ Nom : Prénom :
Adresse :

Ce versement donne à l'adhérent la qualité de membre : Actif Bienfaiteur Autre (jusqu'au 31/12/2017)

Il ouvre droit à la participation à l'assemblée générale de l'association et le cas échéant à l'avantage fiscal prévu à l'article 199 du CGI pour lequel un reçu fiscal sera adressé.

Fait en deux exemplaires à le :/...../.....

Le Président

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent.

✂-----

Bulletin d'adhésion 2017

Association CHEVAL NATURE DU SUD MANCHE (à retourner à l'adresse indiquée ci-dessous)

M. Mme¹ Nom : Prénom :
Adresse : Date de naissance :
Responsable légal (pour les mineurs) :
Lien de parenté :
Tél.fixe/port. : Courriel :

Cotisation : 10€

Numéro de licence – RCPE – assurance cavalier/équidé⁴ (copie à fournir) :

Demande de licence FFE : 36€ pour les majeurs 25€ pour les mineurs € autre adhésion

Demande d'assurance Equiliberté² : 27€ adhésion + RC majeur € autre adhésion

Total à régler :€

L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance de l'objet associatif, des statuts et du règlement intérieur⁴, et déclare vouloir adhérer à l'association.

Fait en deux exemplaires à le :/...../.....

Signature de l'adhérent³

Partie à retourner à l'adresse suivante :
Association Cheval Nature du Sud Manche
La Haute Boulaye
50300 SAINT BRICE

¹ Rayer les mentions inutiles
² Joindre le formulaire Equiliberté rempli et signé, nous nous chargerons de le transmettre
³ Signature du responsable légal obligatoire pour les mineurs
⁴ Le port du casque aux normes UE est obligatoire pour toutes les sorties en lien avec l'association Cheval Nature du Sud Manche. Les cavaliers sans casque ne pourront prendre le départ. Une assurance personnelle cavalier ainsi que pour chaque équidé est obligatoire pour participer aux événements.



ASSOCIATION CHEVAL NATURE DU SUD MANCHE

CHARTRE DU CAVALIER RANDONNEUR

RESPECT DE SOI ET DES AUTRES

Je suis à jour dans mes cotisations, assurances (responsabilité civile) et j'ai ma licence de cavalier.

Je respecte les autres et je suis les consignes du meneur.

Je respecte les horaires définis par l'organisateur de l'activité.

Je respecte le code de la route lorsque je suis à cheval.

Je respecte l'allure qui est imposée par le meneur (pas, trot, galop).

Je respecte le groupe en marchant toujours rassemblé, je maintiens ma position dans le groupe et je double (si besoin) au pas les autres membres du groupe.

Je rattrape les premiers lorsque l'écart devient trop important.

Je suis attentif au comportement de mon voisin (humain et équin).

Je serre mon cheval à droite et je me mets en file indienne lorsque je croise les autres usagers des routes et chemins.

Je me regroupe et j'attends les derniers lorsque je dois passer une route ou un passage délicat et je suis les consignes du meneur.

Je croise ou double au pas les autres usagers des routes et chemins, en saluant poliment.

Je respecte les chemins et propriétés privés.

Je veille à donner une image positive des cavaliers à tous ceux que je rencontre.

En période de chasse, je m'équipe d'un gilet afin d'être mieux identifié.

Je maîtrise mon cheval aux différentes allures.

Je mets mon cheval qui botte derrière le groupe et je le signale aux autres cavaliers (je place un flot rouge à la queue de mon cheval).

JE SUIS PREVOYANT

Je choisis un équipement qui garantit ma sécurité.

Je choisis ma randonnée en fonction de mes possibilités et de ma forme physique du moment.

Je porte des vêtements adaptés au climat.

Je porte un casque.

J'informe un tiers de mon départ et des grandes lignes de mon itinéraire.

J'emporte toujours dans mes sacoches : une trousse de premier secours humains et équins à jour, les papiers de mon cheval et ma licence de cavalier, un couteau et une lampe de poche, un cure-pieds, un nécessaire de maréchalerie, un peu de monnaie et un téléphone portable.

Je reste visible par tout temps et à toute heure en m'habillant de couleurs claires et en portant un gilet et des bandes réfléchissantes la nuit.

RESPECT DE SON CHEVAL

Je pars en randonnée avec un cheval en bonne santé, sans blessure, adapté à mon niveau et à l'effort demandé.

Je m'assure que mon cheval est à jour dans ses soins (vaccins, vermifuge, dents, dos, ferrure).

J'utilise un matériel qui convient au cheval et à l'activité prévue.

Je ne desselle pas mon cheval pour la pause de midi, sauf si celle-ci dure plus de 2 heures.

Je m'occupe de mon cheval avant de m'occuper de moi.

Je garde à l'esprit l'adage « qui veut voyager loin ménage sa monture » en respectant l'allure donnée par le meneur, c'est-à-dire dans la grande majorité des cas en randonnée, le pas.

Je m'assure que mon cheval à la fin d'une journée de randonnée n'est pas blessé, soit par le matériel soit par un élément extérieur.

Je respecte la distance de sécurité entre deux chevaux.

Je prépare mon cheval physiquement avant le début ou la fin d'une randonnée à la journée, en marchant à côté de lui sur une certaine distance, au début pour que le matériel se mette en place et à la fin pour éviter les gonfles au niveau du passage de sangle.

Je prévois sur mon parcours suffisamment de points d'eau pour qu'il s'abreuve, et lorsque je pars longtemps, j'emporte pour lui une nourriture adaptée à l'effort qu'il va fournir.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Je ne sors pas des chemins, je ne traverse ni les cultures ni les plantations pour éviter que mon cheval piétine des espèces végétales sauvages ou cultivées et qu'il provoque l'érosion des sols fragiles.

Je fais attention aux arbres pour que mon cheval ne les écorce pas à l'attache, je privilégie une branche d'arbre pour attacher mon cheval.

Je n'effraie pas les animaux en pâture et je referme derrière moi les barrières que j'ai ouvertes.

Je ne fume pas en forêt.

Je laisse derrière moi un emplacement de bivouac, un point de départ/arrivée propre, dans le même état ou je l'ai trouvé, tous les déchets sont récupérés et j'enlève les crottins laissés par mon cheval sur les zones de stationnement (parking au point de départ/arrivée), je ne laisse derrière moi que les traces de mon cheval.

J'adapte mon allure en fonction de l'état du chemin et à la visibilité.

Je veille à la quiétude des lieux et des animaux que je croise.

RESPONSABILITE

Lors de balade gratuite, La responsabilité de l'association ACNSM ne pourra d'aucune façon être tenue responsable en cas d'accident ou sinistre.

Les cavaliers participants seront également sous leur propre responsabilité dans les cas suivant :

- d'accident avec un cavalier du groupe.
- d'accident avec un tiers présent sur le parcours
- de dommages causés à une ou des personnes ou tout autre dommage matériel ou immatériel.

L'accompagnement par un tiers lors de la balade doit se faire avec l'autorisation du groupe muni d'une assurance (responsabilité civile).

SIGNATURE DES PARTICIPANTS

Date :